

# Acte à classer

del\_0030\_2024

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-04-19T15-52-23.00 ( MI252509936 )

**Identifiant unique de l'acte :**

027-200065787-20240415-del\_0030\_2024-BF ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : del\_0030\_2024\_Vote du Compte administratif 2023 -Budget Principal

Date de décision : 15/04/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :**

Acte : [pesallpjdobCA2023BP81\\_81...](#) Multicanal : Non

**Pièces jointes :**

[del\\_0030\\_2024\\_Vote du Compte administratif 2023 -Budget Principal.PDF](#) Type PJ : 70\_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/04/24 à 15:52

Par **BUNEL Nadège**

Transmis

Date 19/04/24 à 15:52

Par **BUNEL Nadège**

Accusé de réception

Date 19/04/24 à 16:00

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	9
Absents	14
Total des votes	51

## 7. Finances locales

### 7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du deux avril 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE

**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SENINCK, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS PRESENTS** M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. VETEL

**PROCURATIONS** : M. GIRARD à M. TIHY, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. LEROY à M. COUREL, M. DUSMENIL à M. SIMON, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BONVOISIN

### **Del\_0030\_2024 Vote du Compte administratif 2023 –Budget Principal**

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérante arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2023 doit intervenir au plus tard le 30 juin 2024.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2023 se présentent comme suit :

### **La section de Fonctionnement**

- **Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à 28 414 952.42 € (dont 1 102 552.98 € de résultats reportés) pour l'exercice 2023 du budget principal de la Communauté de Commune Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Libelle	Réalisé 2022	Réalisé 2023	% Evolution
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 652 313,76 €	1 102 552,98 €	-33%
013 ATTENUATION DE CHARGES	357 621,65 €	358 399,63 €	0%
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 739 113,60 €	2 868 850,11 €	65%
73 IMPOTS ET TAXES	16 629 974,52 €	18 775 766,30 €	13%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 354 111,83 €	4 481 753,28 €	3%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 556,58 €	46 623,42 €	15%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 154,11 €	771 263,16 €	1469%
78 TRAVAUX EQUIPEMENT EN REGIE ET REDUCTION DE CHARGES		9 743,54 €	
<b>Total Recettes</b>	<b>24 822 846,05 €</b>	<b>28 414 952,42 €</b>	

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » s'élève à 1 102 552.98 €.

Le chapitre 013 « Revenus de gestion courante » comprend des remboursements d'indemnités journalières par l'assurance statutaire pour la somme de 358 399.63 €.

Le chapitre 70 « Ventes produits fabriqués, prestations de services » s'élève à 2 868 850.11 € avec principalement 1 423 782.03 € au compte 7067 « redevances et droits des services périscolaires », 306 567.44 € au 70632 « redevances à caractères de loisirs ».

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend 18 775 766.30 € réparties principalement 6 311 573 € à la nature 73111 « taxes foncières et d'habitation », 1 737 767 € à la nature 73112 « cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises », pour 466 790 € à la nature 73113 « taxe sur les surfaces commerciales », 686 493 € pour à la nature 73114 « imposition forfait sur les entreprises de réseau », pour 2 630 073.99 € à la nature 73211 « attributions de compensation », 559 480 € à la nature 73223 « fonds de péréquation ressources communales et intercommunales » et 3 481 827 € à la nature 7331 « taxe d'enlèvement des ordures ménagères ».

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » s'élève à 4 481 753.28 €, comprenant principalement 779 549 € à la nature 74124 « dotation de base des groupements de communes », 1 202 703 € à la nature 74126 « dotation de compensation des groupements de communes », 51 351.98 € à la nature 7472 « subvention région », 1 047 605.25 € à la nature 7478 « autres organismes ».

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courantes » s'élève à 46 623.42 € comprend notamment les loyers de la Croix rouge et cabinet infirmier de Quillebeuf.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » s'élève à 771 263.16 € comprenant les écritures de régularisation d'annulation de mandat sur exercice antérieur, et également 686 245 euros de bouclier amortisseur.

Le chapitre 78 « Travaux d'équipement en régie et réduction de charges » s'élève à 9 743.54 €, de reprise dépréciation créances actifs circulants.

➤ **Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 24 723 042.19 € pour l'exercice 2023 du budget principal de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Libelle	Réalisé 2022	Réalisé 2023	% Evolution
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	4 852 041,81 €	6 027 780,85 €	24%
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	9 664 723,90 €	10 301 076,53 €	7%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	1 932 104,39 €	2 643 670,49 €	37%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	647 838,67 €	673 216,41 €	4%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 810 834,40 €	4 869 068,36 €	1%
66 CHARGES FINANCIERES	105 588,48 €	179 815,63 €	70%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 942,51 €	15 829,59 €	-1%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	11 842,01 €	12 584,33 €	6%
<b>Total Dépenses</b>	<b>22 040 916,17 €</b>	<b>24 723 042,19 €</b>	

Le chapitre 011 « charges à caractères général » concernent principalement les fluides, les fournitures et les prestations de services. Les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2023 par les services s'élèvent à 6 027 780.85 €.

Le chapitre 012 « frais de personnel » comprend les salaires, charges, la médecine professionnelle, l'assurance statutaire réalisés au cours de l'exercice 2023 pour 10 301 076.53 €.

Le chapitre 014 « atténuation des charges » pour la somme de 2 643 670.49 € comprenant les attributions de compensation versées aux communes à hauteur de 2 010 144.49 €, et le FNGIR pour 493 978 €.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'élèvent à 4 869 068.36 € comprenant principalement le contingent incendie au SDIS27 pour 526 218 €, le contingent aide sociale pour 754 892.83€, la subvention d'équilibre à l'association « Maison pour Tous » de Montfort pour 298 500 €, la contribution à la SPL Terre d'Auge concernant le tourisme pour 32 754.53 € et diverses subventions aux associations, une subvention d'équilibre au budget annexe « bâtiments à vocation économique » pour 115 000 €.

Le chapitre 66 « charges financières » s'élève à 179 815.63 € comprenant le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 15 829.59 € concerne principalement des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Le chapitre 042 « opération d'ordre de transferts entre sections » pour la somme de 673 216.41€, correspondant aux amortissements.

### La section d'investissement

➤ **Les recettes d'investissement** s'élèvent à 4 013 517.87 € pour le budget principal de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

Libellé	Réalise 2 022	Réalise 2 023	% Evolution
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	647 838,67 €	673 216,41 €	4%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 229 756,90 €	1 921 889,41 €	56%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	175 712,00 €	475 608,81 €	171%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	556 954,00 €	500 050,00 €	-10%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		442 668,28 €	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		81,96 €	
<b>Total Recettes</b>	<b>2 610 261,57 €</b>	<b>4 013 514,87 €</b>	

Le chapitre 040 « Opération d'ordre de transferts entre sections » : ce chapitre reprend les écritures d'amortissement pour 673 216.41 €.

Le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : ce chapitre reprend la couverture du déficit d'investissement pour la somme de 1 679 376.90 € et pour 242 512.51 € de FCTVA sur l'exercice 2023.

Le Chapitre 13 « Subventions d'investissement », pour la somme de 475 608.81 €, comprend la subvention aménagement des eaux pour la somme de 236 832.02 €, la subvention du département sur le dévasement, préservation du milieu naturel pour 19 113 €.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 500 050 € réalisé sur l'exercice.



Le chapitre 27 « Autres immobilisations financières » : pour la somme de 442 668.28 €, recette du projet numérique.

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : pour la somme de 81.96 €, concerne la régularisation du compte 238.

- **Les dépenses d'investissement** s'élèvent à 4 912 322.89 € (dont 1 386 054.78 € de résultats reportés) pour l'exercice 2023 du principal de la Communauté de Commune Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Libellé	Réalisé 2 022	Réalisé 2 023	% Evolution
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 057 198,04 €	1 386 054,78 €	31%
041 OPERATION PATRIMONIALES		81,96 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	908 915,00 €	874 152,67 €	-4%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 506,74 €	132 875,61 €	39%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	216 006,16 €	142 841,89 €	-34%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	785 903,02 €	873 265,18 €	11%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	794 535,98 €	1 500 530,80 €	89%
27 AUTRESIMMOBILISATIONS FINANCIERES	138 251,41 €	2 520,00 €	-98%
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 996 316,35 €</b>	<b>4 912 322,89 €</b>	

Le chapitre 001 « reprise du déficit d'investissement reporté » s'élève à 1 386 054.78 €.

Le chapitre 041 « opération patrimoniales » s'élève à 81.96 €, concernant une régularisation de compte.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 874 152.67 € réalisé sur l'exercice. Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : les dépenses réalisées à ce chapitre s'élèvent à 132 875.61 € sur l'exercice 2023 dont 13 168.11 euros de PLUI, 57 499.90 € de dépenses informatique, et 7 998 euros de cavité.

Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » pour la somme de 142 841.89 € correspondant aux versement de fonds de concours pour 47 446.90 euros, puis 21 563.74 euros de dépenses voirie.

Le chapitre 21 « immobilisation corporelles » s'élève à 873 265.18 € réalisé notamment 86 360 € d'acquisition d'une benne à ordures ménagère, 111 728.23 € d'acquisition de bacs OM, puis 47 160.96 euros d'acquisition d'une épaveuse.

Le chapitre 23 « immobilisations en cours » s'élève à 1 500 530.80 € réalisé sur l'exercice 2023 dont principalement 708 409.82 € pour les voiries, 420 407.56 € pour dossier gémapi étangs.

Le chapitre 27 « autres immobilisations financières » s'élève à 2 520 € réalisés sur l'exercice 2023 concernant le dépôt de garantie office de tourisme.

*Aussi et au regard de ce qui précède :*

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

**CONSIDERANT** la nécessité d'arrêter les comptes 2023 avant le 30 juin 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2024,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Francis COUREL ne prend pas part au vote,

CONSIDERANT l'élection M. Michel RUVEN, Maire de Saint Symphorien,

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget principal de la CCPAVR présentant un excédent de clôture cumulé de la section de fonctionnement à hauteur de 3 691 910.23 € et un déficit de clôture cumulé de la section d'investissement hors restes à réaliser de - 898 808.02 €.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

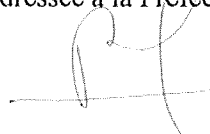
En section d'investissement :

- Dépenses compte 001 « résultat de clôture » : 898 808.02 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 595 751.21 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 2 096 159.02 €

Pont-Audemer, le 15 avril 2024  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL